

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n°2020- M?

EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac A
CASTELSARRASIN
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
TARIFICATION DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les arrêtés fixant respectivement le taux de revalorisation applicable en 2020 sur le montant des produits reconductibles afférents à la dépendance et la valeur du point GIR (groupe iso-ressources) départemental 2020 ;

Vu la décision de la commission permanente du conseil départemental de Tarn et Garonne du 13 novembre 2018 concernant les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs aux EHPAD ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;

Vu le CPOM conclu entre le représentant de l'EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac, le directeur général de l'ARS et le président du conseil départemental ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de M. le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les charges nettes servant de base au calcul des tarifs hébergement s'établissent à 6 058 978,98 € jusqu'à l'ouverture courant 2020 de l'EHPAD reconstruit sur le site de Castelsarrasin.

Les prix de journée hébergement applicables à l' EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac à CASTELSARRASIN sont fixés comme suit jusqu'à l'ouverture de ces nouveaux locaux :

Tarifs Hébergement en Accueil de Jour

Type de prestation	Montant du Prix de journée
	en € pour 2020
Hébergement permanent prestations hôtelières de type 1	49,57 €
Hébergement permanent prestations hôtelières de type 2	55,84 €
Accueil de jour	19,35 €
Accueil à la demi-journée	12,38 €
Résidents âgés de moins de 60 ans hébergement permanent	71,68 €
Résidents âgés de moins de 60 ans accueil de jour	30,06 €
Résidents âgés de moins de 60 ans accueil de jour (demi journée)	17,13 €

ARTICLE 2

Le montant du forfait global dépendance (hors accueil de jour), servant de base de calcul des tarifs dépendance, s'établit à 1 987 769,61 € pour l'année 2020.

Les tarifs « dépendance » applicables à l'E.H.P.A.D annexé au Centre Hospitalier Intercommunal de CASTELSARRASIN / MOISSAC sont fixés comme suit pour l'année 2020 :

GIR 1/2 : 21,22 €

GIR 3/4 : 13,47 €

GIR 5/6 : 5,71 €

ARTICLE 3 :

Le montant du forfait global dépendance à la charge du département de Tarn-et-Garonne (après soustraction des participations et des tarifs journaliers), s'établit à : 1 201 487,53 € jusqu'à l'ouverture du nouvel EHPAD sur le site de Castelsarrasin en 2020.

Le montant de la quote-part mensuelle à verser par douzième jusqu'à l'ouverture de l'EHPAD reconstruit s'établit à 100 123,96 €.

ARTICLE 4 :

Les tarifs « dépendance » applicables à l' EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac à CASTELSARRASIN sont fixés comme suit pour l'année 2020 :

Tarifs dépendance AJ

GIR 1/2	21,65 €
GIR 3/4	13,56 €
GIR 5/6	5,76 €

ARTICLE 5 :

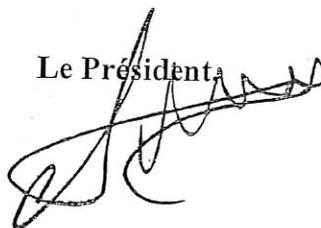
Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 6 :

Le directeur général des services du département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et le directeur de l'EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 16 janvier 2020

Le Président



Christian ASTRUC